

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un album littéraire et musical, paraisant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

# La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES MARDI et VENDREDI

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)  
Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, 41 00  
Abonnement à l'Album Musical, Littéraire et Artistique, 41 00  
Aux deux publications réunies, 81 00  
Tout instituteur s'abonnant et payant l'année d'avance, reçoit gratis un exemplaire de l'Album.  
PRIX DES ANNONCES.  
Six lignes et au-dessous, première insertion, 25 cts.  
Dix lignes et au-dessous, première insertion, 35 cts.  
Au-dessus par lignes, 50 cts.  
Toutes insertions subséquentes, le quart du prix. (Affranchir les lettres.)

## VENTES PAR LE SHERIF,

Pour le district de Montréal, PENDANT LE MOIS DE JUIN, 1847.  
Dame veuve de Beaujeu vs. C. P. Marcellin, trois terres, nos. 10, 24, 28, seigneurie de Soulanges, St Ignace, 23 juin, 10 heures.  
Richard V. Fredrich vs. John Baker, moitié d'une terre, lot no 17, St Armand, 28 juin, 10 heures.  
Louis Cyr vs. Ant. Rochebrune, une terre, St Hermas, Côte St Hyacinthe, 28 juin, 10 heures.  
Séraphin Leduc vs. Vital Mallet, deux terres contigües Pointe-Claire, sur le fleuve, Pointe-Claire, 28 juin 10 h.  
Thomas O'Neil & al vs. John Dyde, deux terres, nos 14 et 15, Grenville, et un terrain rue du Collège, Montréal, bureau du Sheriff, 28 juin, 12 heures.  
William McDonald vs. Archibald Ferguson, un terrain, faubourg St Antoine, rue Dorchester, bureau du Sheriff, 28 juin, 11 heures.  
Beuj Hutcheson vs. V. R. Lapensée, une terre, à Lachine, Lachine, 28 juin, 10 heures.  
Edward Jones vs. Fredk A. Whitney, une terre, no 16 et 17, seigneurie d'Arceville, St André, 28 juin, h. 10

## MAGASIN CANADIEN DE FERONNERIE.

L. F. Soussigné reçoit à présent par différents vaisseaux de Liverpool, Ann, Britannia, Montezuma, Chapman, Aqua Marine, etc. etc.  
Fer anglais assorti, Bank Best Assured, Boutes de Boues, Bâches Pelles Kr. &c.  
De plus, un assortiment de quincaillerie et d'outillage. Les Marchands de la compagnie trouveront de Parantage à venir examiner son assortiment vu qu'il a expressément été importé pour le commerce du Bas-Canada. A vendre à des conditions faciles.  
W. F. LESTE, No. 81 Rue St. Paul, et No. 70 Coin de la Place Jacques Cartier.

## LIVRES NOUVEAUX.

MAINTENANT en vente, à Librairie des sous-signes, une collection considérable de livres, propres à être donnés EN PRIX ou former le fond d'une BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouve les ouvrages suivants :  
Bibliothèque de la Jeunesse Chrétienne, en 80, 35 vol. dans la collection  
Do do do en 12, 70 vol. dans la collection  
Do do do en 18, 100 vol. dans la collection  
Do des Ecoles Chrétiennes en 12, 53 vol. dans la collection  
Do des petits enfants 320, 30 vol. dans la collection  
Do des enfants peux 420, 50 do do do  
Do de l'éducation chrétienne 50 do do do  
Chaque volume se vend séparément.  
—Aussi—  
Un assortiment très varié de livres de prières avec reliure ordinaire de 4s. à 40s. la douzaine, do avec riche reliure et tranche dorée de 18s. à 75s. la douzaine, —DE PLUS—  
Une collection de livres de littérature, droit, médecine, etc., etc., etc. reçus par les premiers vaisseaux du printemps.  
E. R. FABRE & CIE.  
Librairie Canadienne }  
Rue St. Vincent, No. 3. }  
18 juin, 1847.

## AVIS.

LES CENSITAIRES de l'île de Montréal, de St. Sulpice et du Lac des Deux Montagnes sont avisés :  
1. Que le délai de sept années accordé par l'Ordonnance 3e. Vict. ch. XXX (8 juin 1840) pour le paiement des arriérés de LOTS ET VENTES étant expiré le 8e. jour, les dits Lots et Ventes sont maintenant exigibles.  
2. Que les taux de Commutation fixés par la dite Ordonnance pour les sept années à courir depuis le 8 juin 1847 au 8 juin 1851, seront comme suit :  
A l'effet d'un Vingtième..... UN DIXIEMIERME.  
" d'un Serzième..... UN QUATORZIEMIERME.  
" d'un Douzième..... UN DIXIEMIERME.  
Aucun Censitaire ne peut demander la Commutation avant d'avoir liquidé les arriérés sur les terrains qu'il veut commuer.  
Toute commutation qui ne s'élève pas à £100, est payable comptant ; celle montant à £100 et au-dessus, peut, à la volonté du Censitaire, rester sur le terrain, à rente foncière rachetable.  
Tout nouvel acquéreur qui se présentera pour commuer dans les 20 jours après son acquisition, obtiendra remise de ses propres lots, en payant comptant le montant de la commutation ; mais le terme de 20 jours est de rigueur, et ceux qui négligeront de se présenter dans ce temps, auront, en sus de la commutation, à payer les lots et ventes.  
JOSEPH COMTE, Procureur.  
Montréal, 9 juin 1847.

## EAUX DES SOURCES DE VARENNES.

L'AGENT pour cette ville, pour la vente des eaux salubres des SOURCES DE VARENNES. Ceux qui désirent s'en procurer voudront bien s'adresser au No. 63 rue St. Paul, vis-à-vis le marché Bonsecours.  
Wm. McDONALD.  
1er juin.

## ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE.

A transporté sa Pharmacie du No. 106, rue St. Paul au No. 111, au coin de la rue St. Jean-Baptiste.—18 mai

Avis à nos abonnés retardataires.  
Nous avons encore un grand nombre de nos abonnés de la campagne qui sont en arrière. Ils voudront bien suivre les conditions de nos publications, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans leur envoi.

## BANQUE DU PEUPLE.

LES ACTIONNAIRES de cette Institution sont par les présentes notifiés que les NEUVIEME et DIXIEME VERSEMENTS de DIX pour CENT dus sur le capital de cette Banque, ont été demandés et sont payables comme suit :  
C'est-à-dire,  
Le 9e versement, où après le 1r Juillet prochain.  
Le 10e versement, le ou après le 1r Septembre prochain.  
Par ordre B. H. LEMOINE, Caissier.  
28 mai.

## C. P. LEPROLON, LIBRAIRE, RUE SAINT-JOSEPH.

VIENT d'ouvrir un Magasin dans la rue St. Joseph, PRÈS DE L'ÉGLISE PAROISSIALE. Il aura toujours en main, toutes sortes de Livres d'Écoles, de Prières et de Piété, des Jouets pour les enfants, etc. Il se chargera de tout ordres et commissions de librairie pour l'Étranger.  
11 mai 1847.

## A VENDRE.

3000 COTÉS de Cuir à Semelle de St. Pie et Glasgow.  
1000 Idem idem Peaux fraîches, (Slaughter.)  
800 Idem idem meilleur Cuir à Harnais.  
75 Doz. Peaux, Veau français, reçues par le Sophis Moffatt.  
Vache crêlée, Kip, et Vache fendue, Peaux de Veau d'Angleterre, d'Irlande et des Etats-Unis.  
Cuirs à patente de toutes sortes.  
Doublures, Bordures et Hazannes idem.  
Cuir à Belle et à Bride, Peaux de Cochon.  
—Aussi—  
Un assortiment général de Carnitures de toute espèce pour les Selliers, Verus, etc.  
J. PRATT & CIE.  
Montréal, 31 mai 1847.

## LAC CHAMPLAIN LIGNE DU PEUPLE.

TRAJET DE JOUR.  
Splendide Steamer fin mâchreur  
FRANCIS SALTUS,  
CAPT. H. G. TISDALE,  
PART DE WHITEHALL, PART DE SAINT-JEAN,  
les MARDIS, les LUNDIS,  
JEUDIS, MERCREDIS et  
SAMEDIS, VENDREDIS,  
A CINQ HEURES A. M.  
DÉJEUNER A BORD.  
PASSAGE-TRE FRASQUE.  
Ce vaisseau s'arrête à tous les Ports.  
18 mai.

## QUINCAILLERIES ET COUPELLERIES.

Le soussigné reçoit maintenant son assortiment régulier de  
Par les vaisseaux Anna, Safeguard, Mahalia, Chapman, Montezuma et autres.  
Il recevra aussi quelques Poêles de patron nouveau, Grilles, Cendriers et Cheminées.  
JAMES FOX,  
No. 20, Rue St. Sacrement.  
1er juin.

## PIANO A VENDRE.

UNE personne qui part pour l'Angleterre, désire vendre un Piano de manufacture anglaise, valent £50, et n'ayant que deux ans d'usage. L'instrument sera garanti de leur qualité, et restant d'accord 12 mois de suite.—25 mai.

## Etablissement de Parfumerie, A NEW YORK.

305 BROADWAY,  
SPECIALITÉ de Savon de Toilette, Parfums Cosmétiques et Articles de Toilette en général. Le plus grand assortiment se trouve chez  
MOSS.  
(Ci-devant Roussel, 159, Broadway.)

L'établissement a été transporté de 159 à 305, Broadway, où on parle Français, Italien et Espagnol.  
Les relations commerciales entre cette ville et New York, s'étendant chaque jour, de plus en plus, nous recommandons au commerce et aux voyageurs Canadiens, l'établissement de MOSS, ci-devant Roussel, comme la meilleure maison du genre à New York. Les articles sont tous d'excellente qualité et l'établissement est en tous points digne de la grande réputation dont il jouit. Si vous résidéz New York, et que vous ayez besoin de Parfums, objets de Toilette, etc., n'oubliez pas de faire une visite au No. 305 Broadway.  
12 mars, 1847.

## En vente à la Librairie Canadienne D'E. R. FABRE & CIE.

RECUEIL de Jurisprudence civile du Pays, de droit écrit et coutumier par M. GUY DU ROUSSEAU DE LACOMBE, 1 volume 40.  
TRAITE DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, où l'on examine tout ce qui regarde la Jurisdiction en général ; la compétence, les Fonctions, Devoirs, Rang, Séances et Prerogatives des officiers de Judicature, &c., &c., par M. JOUSSE, 2 vols. 40.  
TRAITE DES HYPOTHEQUES, par M. le BARON GRENIER, 2 vols. 40.  
Rue St. Vincent, No. 3, }  
7 mai 1847.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.  
La situation de l'Angleterre est encore assez critique. Malgré la trêve apparente qui existait entre les partis, les élections qui se préparent agitent vivement l'opinion publique. La plupart des candidats se sont déjà mis en campagne, et l'on peut considérer le parlement actuel comme moralement dissous. La dissolution officielle sera, dit-on, prononcée vers la fin de juin.  
La mort simultanée d'O'Connell et de lord Beshborough entraîne des embarras sérieux pour le cabinet britannique. O'Connell était l'arbitre de l'Irlande, où il conservait depuis vingt-cinq ans le gouvernement des esprits. En disparaissant de la scène qu'il avait remplie du bruit de sa parole et de l'éclat de son nom, il ne légua son autorité à personne. Aucun de ses fils ne recueillera cette partie de l'héritage paternel, et quant à M. W. O'Brien, le descendant des anciens rois et le chef de la jeune Irlande, on s'accorde à penser qu'il n'est point à la hauteur du rôle que les circonstances semblaient lui avoir réservé. O'Connell avait appris aux Irlandais à contenir leurs ressentiments et leurs protestations dans les limites d'une résistance légale ; cette résistance ne va-t-elle pas dégénérer en émeutes ou en guerres civiles dès qu'une main puissante ne sera plus là pour la diriger ? La perte du libérateur laisse un grand vide en Irlande ; le gouvernement ne peut le combler qu'en réconciliant les deux peuples et qu'en établissant l'égalité politique entre les deux pays.

Pour le moment, le cabinet whig se préoccupe avant tout du choix des personnes. Le caractère conciliant de lord Beshborough lui avait gagné la faveur publique ; on le remplace par un homme de mœurs aussi aimables qu'il est distingué par l'intelligence : nous voulons parler de lord Clarendon. Lord Clarendon, en quittant le ministère pour remplir le poste de vice-roi, fait cesser un embarras pour le cabinet. C'est lui qui avait inventé contre le mariage du duc de Montpensier l'étrange argument du traité d'Utrecht. La retraite de ce ministre facilitera sans doute la reprise des bonnes relations entre la France et l'Angleterre.

Le parlement britannique, qui siège pendant sept mois de l'année, qui gouverne et qui administre, et qui vote jusqu'à mille lois par session a bien le droit de prendre de temps en temps ses vacances. Les fêtes de Pâques et de la Pentecôte lui en fournissent l'occasion. Cette année, les vacances de la Pentecôte auront été laborieusement employées. Les membres actuels de la chambre des communes et les candidats qui leur disputent les suffrages des électeurs se sont mis en campagne. Les journaux se placent déjà de circulaires, et les réunions publiques ont commencé. Mais bien que la dissolution du parlement soit très prochaine, le pays ne s'y prépare pas avec cette agitation bruyante qui caractérise habituellement les élections anglaises. Le trouble n'est pas dans l'air ni l'agitation dans les esprits.

Deux causes également puissantes concourent à cette langueur politique. C'est d'abord la désorganisation désormais à peu près complète des anciens partis. Rien de plus mélangé que les rangs des whigs ; tout récemment, dans le débat engagé sur le travail manufacturier, les chefs de ce parti, les ministres actuels, ont parlé et voté les uns contre les autres. Le parti tory a été coupé en deux par la réforme commerciale et par la retraite de sir Robert Peel. Les vieux drapeaux sont usés, et l'on n'a pas vu mieux encore au soleil de nouvelles bannières. La guerre électorale semble donc devoir être une lutte de préférences individuelles plutôt qu'une affaire de conviction et de parti.

L'Écosse, celui des trois royaumes qui professe les opinions les plus avancées, gardera son rang dans la future chambre des communes ; c'est là que se réfugièrent les amis de M. Peel repoussés par les électeurs de l'Angleterre, tels que lord Lincoln. En Irlande, les opinions paraissent devoir conserver la proportion de leurs forces respectives. Les élections n'y auront rien d'hostile au cabinet. Le parti de la Jeune-Irlande n'ayant pas assez d'énergie ni de capacité pour se saisir du sceptre, la main d'O'Connell a laissé échapper, le clergé catholique dictera momentanément le choix des électeurs. En Angleterre, quelques symptômes inattendus de tolérance religieuse se révèlent. Un Israélite, un banquier de Londres, M. David Salomon, se présente aux électeurs de Marylebone pour recueillir la succession de l'amiral Napier, qui se retire de la scène politique et qui va retracer les dernières années de sa vie dans l'agitation d'un commandement maritime. On parle aussi de la candidature de M. J. de Rothschild pour le Comté de Sussex.

Mais ce qui contribue principalement à refroidir les préoccupations politiques, c'est l'état encore incertain, embarrassé des affaires commerciales et du crédit. Sous l'influence du beau temps, les cours des céréales sur tous les points du royaume ont tendu à la baisse ; les fonds publics sont plus recherchés, le taux de l'escompte diminue, et la banque d'Angleterre compte une réserve métallique de dix millions sterling dans ses caisses. Il ne faudrait pas cependant considérer la crise comme terminée.

La population des grandes villes et des districts manufacturiers est dans un grand état de souffrance. A Manchester, plus de vingt-cinq mille personnes reçoivent chaque jour l'assistance de la charité publique. Liverpool, depuis trois mois a vu plus de cent cinquante mille Irlandais affluer dans son enceinte. Les maladies contagieuses germent rapidement au fond de cette misère.

La véritable plaie de l'Angleterre aujourd'hui est dans la multiplicité des entreprises de chemins de fer. Nous avons déjà dit qu'elles enlevaient à la circulation, pour les convertir en rails et en terrassements, cinquante millions de francs par semaine. On sait encore que le parlement, pour arrêter ce débordement d'une spéculation insensée, se proposa de ne concéder cette année aucun nouveau chemin de fer. Mais un pareil expédient ne remédierait au mal que dans une proportion très faible. Aussi parla-t-on d'un bill qui suspendrait, pour trois ans, l'obligation imposée par la loi aux actionnaires de verser le capital souscrit. Cette mesure serait un véritable coup d'État dans un pays où l'on n'écoute plus qu'ailleurs de repousser toute intervention de l'État dans les affaires commerciales et industrielles, et il faudrait, pour la sanctionner, que le parlement juge l'Angleterre arrivée à une de ces crises extrêmes où les nécessités du salut public suspendent le cours régulier et tutélaire des lois.

ANGLETERRE.—Le 11 à la chambre des lords a été présenté le rapport sur le bill de secours des pauvres d'Irlande, qu'il ne faut pas confondre avec le bill de la taxe des pauvres d'Irlande rejeté à la chambre des Communes sur la motion de M. O'Brien. A ce moment, le marquis de Lansdowne, usant d'une formule qui permet au parlement de revenir sur ses décisions, a demandé qu'il ne fût fait préférence des expressions de lord Montague, tendant à rendre le bill temporaire. Cette proposition a été adoptée par 54 voix contre 42. La majorité de 12 voix qui avait adopté l'amendement de lord Montague s'est donc à peu près retournée. La clause présentée par lord Stanley pour mettre les secours à la charge des (sanctions a été ensuite rejetée. Le bill est ainsi rétabli dans son état primitif. Nous insistons sur ce fait parce qu'il prouve la vérité de cette parole du duc de Wellington au sujet de la réforme des courants : « Mylords, vous n'êtes pas en position de résister à la couronne unie à la chambre des communes. » Dans cette parole du plus aristocrate des Anglais se résume toute une révolution. L'aristocratie de naissance n'en va.

Un membre ayant demandé à lord Russell si le moment n'était pas venu d'établir des relations diplomatiques plus directes avec le pape, le premier ministre a répondu que la politique libérale de Pie IX rendait ce changement désirable et plus facile. Toutefois, dans l'opinion de lord Russell, la législation existante est trop obscure, trop susceptible d'interprétations diverses, pour qu'on puisse conseiller à la reine d'envoyer un ambassadeur à Rome avant qu'un bill ait interprété cette législation. Le noble lord ne croit pas pouvoir annoncer la présentation d'un tel bill dans la session actuelle, mais il exprime l'espérance qu'il sera statué législativement sur cette question. Il nous semble en effet impossible qu'on propose à la reine d'envoyer un ambassadeur à Rome tant que subsiste la loi qui condamne à mort quiconque proposera d'avoir des relations avec le pape. C'était comme roi de Hanovre que le roi d'Angleterre entretenait un ministre à Rome. Maintenant que par l'avènement de Victoria, les deux royaumes sont séparés, il y a nécessité d'aviser à la situation, qui ne pourrait se prolonger sans dommage pour la Grande-Bretagne.

Les chambres ont repris leurs séances hier soir. Les lords, après s'être occupés de quelques affaires d'un intérêt secondaire, ont voté la troisième lecture du bill qui fixe la durée du service dans l'armée.

Dans la chambre des communes, M. Hume a interpellé le ministère sur la question de savoir s'il était vrai que le colonel Wylde et autres agents anglais eussent menacé la Junte d'une intervention armée, à moins qu'elle n'acceptât certaines conditions.  
Lord Palmerston a répondu que le gouvernement anglais, de concert avec la France, l'Espagne et le Portugal concertait des mesures qui avaient pour but la pacification du Portugal ; que ces mesures, n'étant point encore définitivement adoptées, ne pouvaient être communiquées à la chambre ; qu'il s'empresserait de faire cette communication aussitôt que les négociations terminées, et qu'il espérait que la chambre jugerait alors que le gouvernement n'avait point, quant au Portugal, cessé de mériter la confiance du Parlement.

La chambre se forma alors en comité de budget et vota les allocations demandées pour plusieurs branches de service administratif.  
—Le roi a donné hier soir une soirée musicale au palais de Buckingham auquel assistaient le grand duc Constantin, le prince de Luque, le grand duc et la grande duchesse de Saxe-Weimar, etc. Les artistes des deux théâtres italiens ont fait tous les frais du programme. Mlle. Jenny Lind a chanté l'ère

Maria de Schubert, et avec le signor Mario, le duo *Oh courrez-vous des Huguenots*. M. Costa conduisait au piano.

## DANIEL O'CONNELL.

Un des hommes les plus extraordinaires, les plus influents, les plus célèbres de ce siècle, O'Connell, vient de mourir, à l'âge de soixante-quatorze ans. Sa vie n'a pas seulement été longue, elle a été bien remplie. Pour la raconter en entier, il faudrait écrire tout un livre. L'histoire de l'Irlande depuis un siècle. Né en 1774, près de Cahirciveen, dans le comté de Kerry, en Irlande, O'Connell fut pour premier précepteur un prêtre de campagne, qui, empruntant aux anciennes légendes, le récit des malheurs de l'Irlande, courbée sous une oppression séculaire, jeta dans l'âme d'O'Connell enfant les premiers germes de ces idées d'émancipation dont la mise en pratique était réservée à son âge mûr. O'Connell avait seize ans lorsque son père, propriétaire aisé, l'envoya continuer ses études, d'abord à Louvain, chez les dominicains et plus tard, à Saint-Omer, chez les jésuites. Ce fut en 1793 qu'il revint s'asseoir au foyer domestique au moment même où le parlement rendait le mémorable acte 33 du règne de George III, ouvrant aux catholiques les portes du barreau, qui leur avait été jusqu'alors interdit. O'Connell se lança aussitôt dans cette carrière. En 1796, il devint membre du Middle-Temple à Londres, et en 1798 il fut reçu avocat. Son premier acte en cette qualité fut de signer une pétition du barreau Irlandais contre l'union législative de l'Angleterre et de l'Irlande. Dès cette époque, et tout en cultivant assidûment sa profession, dans laquelle il ne tarda pas à s'élever, comme disent les Anglais, jusqu'à l'émittance, il se voua avec un ardeur qui ne s'est jamais démentie à la grande cause de l'émancipation des catholiques, c'est-à-dire de l'Irlande ; une puissante association (des loges oratoriques), organisée par les protestants, veillait avec une jalouse inquiétude au maintien de cette inique oppression. A cette association, O'Connell opposa le comité catholique (catholic board), dont le but était de défendre la liberté de conscience et d'obtenir le redressement de tous les griefs de l'Irlande : c'est ce comité qui servit de noyau à la grande association catholique qui se forma plus tard (en 1823). Dès 1815, O'Connell joua un rôle parmi ses compatriotes d'une popularité qui semblait ne pouvoir s'accroître. Mais si le parti opprimé voyait en lui son idole, le parti oppresseur l'honorait d'une haine à mort. L'amalgame en vint même à ce point contre lui, qu'un membre de la corporation municipale de Dublin, nommé Destorfo, et descendant d'une famille de protestants réfugiés, lui envoya un cartel. Le champion de l'Irlande, après avoir consulté ses amis, accepta la rencontre, et l'agresseur fut tué ; mais, ayant ainsi fait ses preuves, O'Connell résolut de ne plus se laisser entraîner par personne sur le terrain, et il fut fidèle à cette détermination. En 1820, O'Connell fut élu au parlement par le comté de Clare ; son élection précéda de quelques mois seulement l'émancipation des catholiques, dont le bill fut promulgué le 13 avril de la même année. Lorsqu'il se présenta pour siéger, il se passa une scène qui n'a d'analogue que dans la fameuse séance de la chambre des députés de France, où Manuel fut arraché de son banc par la gen darmier. Ayant refusé de prêter les serments voulus et qui répugnaient à sa conscience de catholique, O'Connell vit son élection annulée par un vote solennel ; mais les électeurs du comté de Clare lui donnèrent de nouveau leurs suffrages à l'unanimité, et il prit enfin possession de son siège parlementaire en avril 1830. A partir de cette époque, la carrière du libérateur ne fut plus qu'une suite de triomphes. Il était le véritable roi de l'Irlande.

IRLANDE.—L'association du rappel a publié une adresse au peuple Irlandais au sujet de la mort d'O'Connell. Voici tous les passages essentiels de ce document :

« Pleurez et gémissiez, et que votre douleur soit sans bornes, ô fils de l'Irlande ! car la coupe de votre affliction est pleine et l'étendue de vos souffrances incalculable. L'orgueil de nos cœurs a succombé ; la plus brillante perle d'Irlande nous est enlevée ; le libérateur de notre pays est mort. Il a plu au Tout-Puissant de nous courber sous les plus poignantes afflictions ; tandis que la peste et la famine désolent notre malheureuse population, le champion des libertés de l'Irlande est étendu sans vie sur la terre étrangère et loin de son pays natal, si cher à son cœur. Nous pouvons certes le pleurer, car l'humanité déplore sa perte et notre deuil s'étend sur le monde entier.

« Compatriotes, comment prouverons-nous le mieux combien nous l'avons aimé pendant sa vie, combien nous le regrettons après sa mort ? En vénérant ses principes, et obéissant à ses instructions, en poursuivant les mêmes buts aussi nobles qu'élevés dans les voies pacifiques où il marcha constamment. Dans un sens, dans le sens véritable du mot, O'Connell n'est pas mort ! Les hommes comme lui ne meurent jamais. Tout ce qui était mortel en lui a passé ; mais la part éternelle reste, son esprit, ses compatriotes l'ont demeuré avec vous. Quant à nous, so-mes comme nous l'avons été par lui et

association, nous sommes déterminés à maintenir ses principes, à nous en tenir à ses doctrines, à ses doctrines seules. C'est notre résolution ferme et immuable.

ITALIE.

A. M. le rédacteur en chef du Sicile.

Dolone 13 mai.

Quelques désordres sans importance ont eu lieu à Faenza: l'établissement de la garde civique décrété par le pape sera le remède efficace contre toute tentative de trouble.

Les lettres de Rome annoncent que Pie IX vient d'introduire différentes réformes dans plusieurs communautés ecclésiastiques; il a changé l'administration du grand hôpital Sant'Antonio, après l'avoir forcé à rendre ses comptes.

On attend d'un jour à l'autre de nouvelles mesures dans le sens du progrès modéré. Le pape est décidé à marcher d'un pas ferme. Dernièrement, il disait à un ambassadeur: " Vos notes ne sont pas plus puissantes que le Christ qui m'est en aide." Et en parlant ainsi, il montrait le crucifix qui est toujours sur sa table. Pie IX a la main sur le cœur du peuple, et il le sent battre pour lui. Un prêtre dans l'église de Rome a terminé l'autre jour son sermon par ces paroles: " Notre mot d'ordre est celui-ci: Dieu et Pie IX." Il a été couvert d'applaudissements.

Une fête a eu lieu aujourd'hui dans notre ville. Un arc de triomphe illuminé s'élevait sur la grand-place. On y lisait cette inscription: Pie IX, par l'acte du 16 juillet, a annulé le passé; par celui du 9 avril, il a ouvert l'avenir. Esempio ai monarchi!

UN CORRESPONDANT DE L'USONIA.

Naples, 15 mai 1847.

Les réformes se succèdent rapidement dans les États du pape; en Toscane, Léopold a donné sa loi sur la censure; dans le petit duché de Parme, Marie-Louise annonce qu'elle va publier des statistiques administratives; le signal du progrès parti de Rome est rejeté d'État en État; dans le mouvement général, notre gouvernement reste immobile et s'endort dans l'inertie. Il semble avoir fait cause commune avec le duc de Modène pour se mettre en travers du chemin et braver l'opinion.

Nul pays plus que le nôtre n'a pourtant besoin de réformes: réformes dans le gouvernement, réformes dans l'administration, réformes dans les lois de police et dans les lois de police; ce besoin, nous le sentons depuis longtemps et maintenant plus que jamais, depuis que les hautes inspirations de Pie IX résonnent dans un État voisin les améliorations objecta de nos vœux, et rendent par contraste notre situation plus pénible encore. Si le roi, pour se dispenser d'agir, compte sur l'ignorance de ses sujets, il compte sur un fonds bien pauvre; le mécontentement se manifeste surtout dans les Abruzzes, province contiguë au domaine pontifical; là, chaque annonce d'une réforme nouvelle produit comme une secousse électrique. Le roi a voulu juger par lui-même de l'état des choses: il a fait un voyage dans les Abruzzes, sous prétexte de soulager la misère des habitants. Il s'est montré peu satisfait de l'accueil qu'il a reçu.

Voici un fait assez curieux. Le nonce du pape avait plusieurs fois demandé au ministre de la police que les actes du gouvernement pontifical fussent publiés ici dans le journal officiel. Le ministre avait promis, puis n'en avait rien fait; ou bien, il avait imprimé les nouvelles de Rome en les faisant ou les mutilant. Le nonce se plaignit d'abord, mais inutilement; enfin il fit ôter les armes pontificales de la façade de son palais; aussitôt grande rumeur dans la ville; le peuple saisit cette occasion pour témoigner d'une manière non équivoque sa sympathie pour Pie IX. Le roi était absent; le président du conseil des ministres s'ingénia à réparer le mal. Je ne sais quel fut le compromis; ce qu'il y a de certain, c'est que les armes pontificales furent remises à leur place. On s'en tira en répondant le bruit qu'on les avait descendues pour les restaurer.

La nouvelle de la loi sur la censure donnée en Toscane a fort embarrassé le gouvernement. On saisit les journaux. Mais à quoi bon? tout le pays s'entretenait déjà de l'acte du grand-duc.

On parle d'une commission qui aurait été créée ces jours-ci pour s'occuper de la censure. J'ignore encore si cette mesure est prise dans un but de progrès.

UN CORRESPONDANT DE L'USONIA.

P. S. La nouvelle arrive que le pape a fait connaître sa résolution de publier le budget. C'est un des plus salutaires exemples que Pie IX ait donnés à l'Italie.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 25 JUIN, 1847.

CONSEIL LEGISLATIF.

(DU MONTREAL HERALD.)

Vendredi 18 juin.

Les débats sur les résolutions de l'hon. J. Neilson ont continués par l'hon. M. Morris, comme suit:

" Je ne prétends pas imputer des motifs particuliers à l'hon. monsieur qui a mis ses résolutions devant le conseil. J'ai trop de respect pour a candeur, la sincérité et la solidité habituelle du jugement de l'hon. monsieur pour supposer

qu'il voudrait soumettre au conseil aucune question qu'il croirait n'être pas pour l'avantage du pays. Quoi qu'il en soit l'hon. monsieur s'est exprimé d'une manière que je ne puis approuver. Contre ce qu'a dit l'hon. monsieur on pourrait rapporter des circonstances dont quelques-unes touchent l'hon. M. Neilson lui-même, pour montrer que si l'hon. monsieur ne supportait pas lui-même les chefs (leaders) qu'il attaque, il ne peut réussir dans ses propres plans. Je fais allusion aux dernières élections de Québec, où la popularité bien acquise de l'hon. membre a été détruite, parce qu'il avait fait trop peu de cas de l'influence de quelques chefs, enfin parce que l'hon. monsieur a voulu penser quelque fois pour lui-même. L'hon. monsieur sait bien que la confiance des Canadiens-français dépend de la volonté de quelques individus. L'hon. membre qui se trouve en ce moment derrière moi (M. Sullivan) a suivi le discours du moteur des résolutions. Néanmoins je n'ai pu rien découvrir dans son discours qui pût montrer quelque différence entre les opinions des membres du gouvernement et les siennes propres. Mais il se plaint de ce que le gouvernement a été conduit par une trop petite majorité d'année en année, et il fait un crime au ministère d'avoir rampé vers l'opposition pour lui demander une coalition. Pourtant je ne vois pas que l'imputation d'avoir rampé puisse s'appliquer au gouvernement plutôt qu'à l'autre parti, qui était tout prêt d'entrer; et je crois même avoir compris que l'hon. M. lui avait lui-même reproché d'avoir tenu une conduite autre que celle à laquelle ils s'étaient engagés envers les membres du Haut-Canada. Là-dessus l'hon. M. Caron avait exprimé l'opinion que les Canadiens-français n'étaient pas tout à fait disposés à sacrifier leurs intérêts aux réformistes de l'autre partie de la province, qui avaient été malheureux dans les élections; mais que leur intention n'était pas d'abandonner les réformistes du Haut-Canada, mais de préparer les voies pour l'union qui avait déjà si longtemps existé entre eux. Maintenant je demande si c'était juste et honnête de la part de l'hon. monsieur d'entrer en négociation avec un gouvernement censuré, non pour donner plus de force à ce gouvernement, mais pour préparer le retour au pouvoir de ceux qui l'avaient opposé. Il y avait dans cet aveu quelque chose qui menait avec la circonstance ordinaire de l'hon. monsieur, et je ne m'attendais nullement à cette admission de sa part. L'hon. M. Sullivan, avant de terminer son discours a touché au sujet des deux majorités, et il a répudié l'idée de voir un pareil principe mis en pratique. J'approuve pleinement cette partie du discours de l'hon. monsieur, et je dois remarquer ici qu'une pareille idée n'est jamais entrée dans l'esprit de ceux qui ont fait les dernières propositions à l'hon. M. Caron. Ce plan s'il est mis en pratique serait la destruction de toute union, et l'annihilation de tout ce qui peut sortir de bon de cette union. Ainsi donc quelqu'un qui prétend l'intention de l'hon. monsieur de l'autre côté, le gouvernement n'a jamais concouru dans ses vues."

M. Caron.—Il est vrai que la coalition qu'on a essayé pouvait préparer le retour au pouvoir des réformistes du Haut-Canada, mais je n'ai jamais dit que ce fut mon intention de le préparer. Les intérêts des Canadiens-français devaient être protégés, en attendant des temps meilleurs, et cette coalition au lieu d'être injuste aux réformistes du Haut-Canada préparait leur retour au pouvoir.

M. Morris continue. Ceci revient à la même chose. L'hon. monsieur a parlé du système des deux majorités comme d'une manœuvre résultant d'une union entre les deux provinces séparées; mais je ne vois pas pourquoi ce résultat serait inévitable. Si les habitants des Canadas-mis désiraient le constater pour la paix et la prospérité du pays, je ne vois pas quelle nécessité il y a de se diviser en deux majorités. L'union a été faite pour élever les obstacles qui empêchaient le gouvernement de bien fonctionner à cause de la circonstance que le Haut-Canada ne possédait pas de part pour l'exploitation de son commerce. Si aujourd'hui le gouvernement doit être conduit en deux parties séparées, le but de l'union est entièrement détruit. Et lorsqu'on apporte devant cette chambre des motions pour faire revivre des susceptibilités qui commencent à sommeiller, je sens qu'il y a peu d'espoir que le gouvernement puisse être conduit comme doit l'être celui d'un peuple réuni pour l'avantage de toutes les classes. En réponse à l'imputation de dissimulation faite au gouvernement par l'hon. monsieur de l'autre côté (M. Caron); je lui demanderais, si dans la dernière correspondance, on n'a pas demandé à l'opposition une proposition de sa part, et si cette proposition a été faite il n'en a été fait aucune.—Et cette proposition, si toute fois on peut l'appeler ainsi, était que le septième membre ne serait pas choisi par le conseil, mais par ceux qui y étaient, (ici l'hon. M. ridiculise cette proposition.)

Entre autres accusations portées contre le ministère, on a prétendu que le Bas-Canada avait été négligé dans la distribution des deniers publics. Assurément si ces messieurs veulent jeter un coup d'œil sur le tableau de cette distribution, ils ne pourront venir à une pareille conclusion. Dans les dix sept mois, depuis le 1er janvier 1846 au 1er juin 1847 on a dépensé pour l'amélioration du fleuve St. Laurent £157,158. Sur le canal Welland £136,000, et sur l'Ottawa £18,700 dans le Canada Est £31,000 et dans le Canada Ouest, £266,000 ce qui fait que si la somme dépensée sur l'Ottawa qui appartenait proprement au Bas-Canada, est ajoutée au £31,000 on trouvera que cette partie de la Province a reçu £270,000 contre £266,000 pour le Haut-Canada. Mais on me demandera si l'on doit regarder le canal Welland comme étant un avantage pour le Bas-Canada? Oui c'en est un, je le dirai avec

emphasis (ici l'orateur fait l'énumération des profits que ce Canal apporte au Bas-Canada et explique les changements qui ont eu lieu dans les premiers plans.) On a parlé des récentes nominations à cette chambre. J'ai répondu qu'on avait fait des propositions à des personnes d'origine française; là-dessus on a répliqué que ces offres avaient été faites à une personne qui avait souvent refusé de faire partie de cette chambre. J'ignorais la circonstance de ces refus; mais je sais qu'une personne très respectable a refusé pour les raisons que j'ai déjà mentionnées.

M. Caron donne alors quelques explications que l'oreille ne perçoit pas bien.

M. Morris continue: Je répète que ces offres ont été faites à plus d'un Canadien-français. On a aussi prétendu reprocher au gouvernement d'avoir déplacé M. De Léry comme greffier de cette chambre parce qu'il était Canadien-français. J'affirme que M. De Léry, fut-il Anglais, Irlandais, Écossais ou Français, ses manières aimables et son mérite personnel sont plus pour lui qu'aucun couleur nationale. L'hon. M. Caron a aussi fait contre le ministère une charge dans laquelle il est personnellement intéressé. L'hon. M. a dit qu'il s'était attendu à être président du conseil et orateur de la chambre; bien que cet arrangement fût projeté parce qu'on croyait qu'il préférerait cette place; mais quelle réponse a-t-on faite à la demande de l'hon. M. ? Il est probable que la place du conseil exécutif remplie par M. Caron sera tenue conjointement avec celle d'orateur de la chambre. Voit-on dans cette réponse quelque chose qui regarde la présidence du conseil, quoique pourtant on voulait parler de cette place, car on pensait que l'hon. M. la préférerait à tout autre. Mais quand on a demandé à l'hon. M. pourquoi on ne lui permettait pas d'entrer dans le ministère sans être président du conseil? Parce que, répondit-il, candide, si on me l'offre, je l'accepte. Oui, il aurait méprisé une telle proposition. Et si le gouvernement l'eût faite, on lui eût encore reproché de s'être livré à ses ennemis. L'hon. M. a exprimé son indignation à l'idée de faire partie du ministère, et malgré cela il lui fait un crime de ne le lui avoir pas proposé pour lui donner l'opportunité de refuser. L'hon. M. se plaint d'avoir été traité d'une manière incivile, grossière et injurieuse parce qu'on ne lui a pas adressé une note polie, l'invitant à résigner. Après la rupture des négociations on s'attendait à recevoir la résignation de M. Caron, vu qu'il avait dans sa poche la lettre officielle qui lui annonçait que la place d'orateur était devenue un siège politique. Ce fut donc nullement dans un esprit de revanche ou de mauvaise volonté que sa commission fut révoquée, mais la position qu'il s'était faite lui-même avait rendu sa résignation nécessaire. L'hon. M. a prétendu que lorsqu'il est entré en fonction, on ne l'avait pas averti que cette place pourrait devenir un siège politique. J'interpellai l'hon. monsieur des résolutions, et je lui demandai si, lorsque l'hon. M. a accepté sa place, il n'était pas à sa connaissance (lui M. Neilson) que c'était une condition expresse, que lorsque la politique du gouvernement trouverait nécessaire de le priver de son siège, il devrait être prêt à l'abandonner.

L'hon. M. Neilson.—J'ai compris que l'hon. M. avait fait des sacrifices pour obliger lord Metcalfe, en prenant son siège qu'il était difficile de remplir dans le temps. On en avait d'abord parlé comme d'une place temporaire, mais j'ai compris plus tard qu'elle était devenue permanente.

L'hon. M. Morris.—Je savais que l'hon. M. admettrait que cette place était alors temporaire.

L'hon. M. Neilson.—La place m'a été offerte, ainsi qu'à d'autres personnes, je crois. Mais quand à être temporaire elle l'était comme toute place de la couronne.

L'hon. M. Morris.—Je demande si l'hon. M. n'a pas dit qu'il était prêt de l'abandonner si on l'en requerrait.

L'hon. M. Neilson.—Non, car cette place est comme toutes celles de la couronne.

L'hon. M. Morris. Pen impate. L'hon. M. a occupé cette place pendant quatre ans et je crois qu'après la réception de la réponse qui lui faisait connaître que cette place devait être remise à un autre, il était de son devoir de résigner; il ne l'a pas fait, et au moment où la législature allait s'assembler il était du devoir du ministère de révoquer sa commission. Je dois dire en finissant que je suis surpris qu'un si grand principe constitutionnel soit amené devant la chambre dans un moment où plusieurs des hon. membres sont absents, croyant qu'il ne se fait rien d'important. Ne serait-il pas plus convenable d'attendre que ces messieurs soient revenus pour leur donner l'opportunité d'exprimer leur opinion. C'est pourquoi je propose en amendement que la considération des amendements soit remise à mardi le 25 courant, et qu'on fasse l'appel des membres de cette chambre."

Après quelques courtes conversations, l'amendement est mis aux voix et perdu, 11 contre 10.

L'hon. R. Irving.—Je crois que c'est un fait bien important que l'hon. M. opposé (M. Neilson) ait reçu l'offre de la place d'orateur, et qu'on l'ait aussi faite à l'hon. orateur actuel, avant que le dernier hon. orateur l'ait acceptée. Je suis certain que l'hon. M. opposé voudra, avec sa franchise ordinaire, admettre qu'il savait aussi que ces offres avaient été faites sans qu'on eût consulté le conseil.

L'hon. M. Neilson.—Je ne connais rien de cela.

L'hon. M. Irving.—Je regrette que l'honorable président du conseil n'ait pas pénétré plus avant dans les faits dont ont fait mention ses honorables amis. Il n'a pas répondu aux attaques faites contre le ministère à l'ouverture de la session, ni à celles qu'on réitère aujourd'hui. Je suis informé que la presse ministérielle même ne l'a pas défendu. S'il en est ainsi, c'est un

trait très honorable du caractère de cette presse et je crois que c'est en effet le cas. Je crois aussi que les différents membres du gouvernement diffèrent les uns contre les autres, et que le ministère se balance sur la question des réserves du clergé et sur celle de l'université, sur laquelle nous avons compris que le président du conseil admettait n'avoir pas été consulté.

L'hon. président du conseil a entièrement fléchi sous la correction de mon hon. ami de l'autre côté (M. Caron). Je n'ose le regarder en face, de peur que la corruption du cœur soit peinte dans ses yeux. Oh! que j'aime à rencontrer un homme qui n'a pas à craindre de regarder hardiment son semblable en face. J'ai lu la dernière correspondance avec la plus scrupuleuse attention, et je ne puis trouver qu'elle offre d'excuse les membres de l'opposition auraient pu apporter s'ils étaient joints à la présente administration. Ils auraient parlé mérité l'exécution du pays, et éprouvé le sort de ceux qui ont été séduits dans leur intégrité et qui sont aujourd'hui signalés comme des traîtres et qui ne méritent plus que pitié et mépris. Le gouvernement a mis son embarras à nu en plaçant sur le siège présidentiel l'hon. orateur qui l'occupe. Ce n'est pas par défaut de respect envers sa personne que l'on parle ainsi, mais nous aurons aimé à voir un Canadien-français. (Ici l'hon. M. I. lit un extrait de la lettre de lord Elgin à M. Caron.)

Il est à regretter que le gouvernement n'ait pas suivi la voie constitutionnelle constamment adoptée en Angleterre et que le ministère n'ait pas résigné avant les ouvertures faites à l'opposition. Y en a-t-il un seul d'ailleurs, qui puisse dire qu'aucun membre de l'opposition pouvait accepter une place avec ceux qui les avaient accusés de vouloir faire du gouvernement, un instrument? Comment pourraient-ils après cela, rencontrer leur hon. ami du Haut-Canada, ou comment pourraient-ils regarder ces membres de l'opposition qui les avaient défendus parce qu'ils les croyaient honnêtes et qu'ils croyaient qu'on les avait avertis; qui croyaient aussi que si lord Stanley ou sir Robert Peel eût été gouverneur-général, il n'y aurait eu aucune des difficultés, parce que l'un de ces deux hommes d'état aurait dit que "La responsabilité sans le pouvoir était une absurdité" et l'autre "Qu'un gouverneur-général manquerait absolument de sagesse s'il ne consultait ses ministres." Cette coalition, si toutefois elle avait réussi, aurait été la répétition de la coalition d'Angleterre en 1783 entre lord North et Fox, de laquelle les historiens disent que "le roi les renvoya, remarquez ceci! le Roi les renvoya à la grande et universelle joie de tout le pays." S'il fallait encore des preuves pour montrer comment cette disgracieuse coalition était regardée, je citerais de la même autorité que M. Martin, (the celebrated humanity Dick) supposait-il avait proposé d'avoir un siège élevé près de l'orateur, et qu'un héraut y criât continuellement "Frisque coalition! Si le gouverneur-général venait en Canada pour en dissoudre l'union, il pouvait user d'un pareil expédient, mais si ce n'était pas sa son intention, qu'il se garde bien de former une coalition entre personnes qui n'ont rien de commun entre elles et qui ne demandent que de se fuir. Les Canadiens-français ont été traités injustement par le gouvernement impérial; on ne peut s'empêcher de voir dans les débats sur le bill d'union que sous les sentiments de la chambre favorisaient cette oppression, et ce n'était pas peu digne de remarque, de voir lord Metcalfe dans les réponses aux adresses qu'on lui présentait de se servir si souvent des expressions qu'on avait employées lord John Russell. Lord Sydenham n'a pas traité les Canadiens avec plus de justice, et c'est d'autant plus regrettable que cet homme d'état comprenait mieux les ressources du pays et avait plus fait pour étendre son commerce que n'ont pu effectuer tous ceux qui sont venus depuis. Sir Charles Bagot leur a rendu justice et sur son lit de mort il eut la satisfaction de se le rappeler. Lord Metcalfe est celui qui leur a fait le plus de mal. Depuis son départ les choses n'ont pas été mieux et aujourd'hui elles sont pires que jamais, car le ministère actuel est le plus corrompu qui ait jamais présidé aux destins du Canada. C'est avec assez de bon sens que lord Durham disait qu'il n'y avait pas d'opinion publique en Canada, car c'était le cas. Laissez les hommes faire comme ils l'entendent et ils retiendront encore longtemps le pouvoir. S'il était réservé au descendant du sublime Bruce de changer cet état de choses, ce serait un glorieux fleuron pour sa postérité. Quant à moi j'ai le ferme espoir de voir bientôt s'écrouler le système actuel. J'attends des meilleurs jours et tant que l'image du grand Durham sera devant moi j'espère encore. S'il fallait dire quelque chose pour illustrer le succès de la politique de sir Charles Bagot, il me suffirait de mentionner la puissante majorité qui a soutenu son gouvernement et les hommes qui l'ont dirigé. J'en appelle au citoyen juste et intègre et j'attends avec sécurité l'expression de son jugement. L'hon. président du conseil en faisant allusion aux remarques de mon hon. voisin a dit qu'il n'y avait aucune différence entre les opinions des ministres et celles de l'opposition; je pense comme lui qu'il n'y en a pas. Mais je crois que tous ceux qui tiennent au pouvoir font tout leur possible pour les pervertir. Durant les dernières négociations sur la double majorité, il n'y aurait pas un seul homme de ce qu'on appelle le parti de la réforme qui se soit engagé dans ces négociations. On me dit que j'appartiens moi-même au parti réformiste; mais autant que je puis me connaître il me semble que j'ai toujours été le plus forcené Tory. L'hon. président a ajouté qu'une des personnes auxquelles on avait proposé faire partie du conseil exécutif avait exprimé les raisons de son refus; je pense que ces raisons sont excellentes et que l'une d'elles au moins doit être la manière dont on avait traité ses compatriotes.

L'hon. M. Bruneau.—Je crois indispensable pour le bon gouvernement de ce pays la présence de quelques Canadiens-français à la tête de l'administration. J'ai toujours été un homme très modéré; mais je ne suis pas satisfait de l'état actuel des choses. Les Canadiens ont droit à une part de l'administration. Ici comme à la chambre représentative ils doivent avoir pour les représenter un nombre de personnes proportionné à leur population. Si on n'a pu leur rendre cette justice au temps de l'union, il n'y a aucune raison de ne pas réparer le mal aujourd'hui, car on n'en est plus à pouvoir soupçonner leur loyauté et ils doivent jouir de tous les privilèges de sujets anglais. Sur treize ou quatorze mille électeurs à peu près la moitié sont Canadiens-français. Dans ce conseil les Canadiens n'ont que neuf représentants sur 36. Je demanderais au gouvernement s'ils sont traités comme ils doivent l'être.

L'hon. P. De Boucherville.—Je remercie sincèrement mon hon. ami de m'avoir rappelé que mes loyaux et vertueux parents étaient de ces canadiens-français qui ont répandu leur sang pour leur pays sur les plaines d'Abraham, qui ont défendu Québec contre la double attaque du brave Montgomery et qui avec trois cent volontaires ont suivi la fortune de Burgoyne. N'est-ce pas aussi une poignée de ces canadiens-français qui, joints à quelques indiens et sous le commandement de De Salaberry ont vaincu les américains à la bataille de Chateaugay. Ces braves ne sont plus... paix à leurs cendres et gloire à leurs noms. On donne au peuple du Bas-Canada le titre de canadien-français... Eh bien! moi, je considère qu'il est imprudent et impolitique de leur donner un semblable dénomination. Il est même dangereux de le faire, car tôt ou tard cette distinction excitera de désastreuses animosités. Tous sont canadiens, tous sujets Anglais, tous orgueilleux d'en porter le nom. La France n'est pas notre patrie, et si nous en avons une, cette patrie est le Canada. Le Canada est notre patrie et nous n'en avons pas d'autre, quoique je ne prétende nullement dire que nous ne devions pas allégeance à la couronne anglaise. En 1824, comme en d'autres circonstances de ma vie, je me suis trouvé seul, seul qui demandais l'union. Mais je demandais une union qui ralliait tous les parties et non cette union tramée dans le secret d'un cabinet envoyé d'Angleterre au Canada pour effectuer un rapprochement nominal et dans le fait une discorde qui existera éternellement, parce qu'elle est contraire à tous les principes de justice, parce qu'on a sacrifié le Bas-Canada à la Haute-Provence. Mais enfin cette union est consommée, on ne peut plus y revenir, c'est une chose faite. Les hauts-canadiens sont nos frères, leurs intérêts sont les nôtres... Puissent aussi nos intérêts être les leurs! On a dit que la représentation en parlement pouvait être fondée sur une meilleure répartition de la justice, et je crois qu'il est facile de démontrer qu'en effet il en peut être ainsi. La population du Canada est d'à peu près 1,500,000; sur ce nombre, 1 million 100,000 sont natis, 340,000 sont devenus canadiens par adoption, l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande étant leur véritable patrie et 60,000 sont américains. Maintenant dans ce conseil il y a 36 membres, comment doit-on les classer? Il y a 21 européens pour représenter moins de 400,000 natis, et il y en a 11 pour représenter 1,100,000 natis et 4 pour représenter les américains. Dans le conseil exécutif, les européens sont représentés par 6 individus, personnes qu'il respecte d'ailleurs, et les natis ne sont représentés que par 3; et sur tout cela les canadiens-français ne comptent qu'une personne de leur origine (on voit que ces faits sont dénotés). Pour toutes ces raisons, on ne s'étonnera pas si je soutiens les résolutions de toutes mes forces.

Après un assez long discours de la part de l'honorable Orateur M. Sullivan se lève.

"J'aurais vivement désiré que l'honorable orateur eût adressé la chambre avant cette heure de la discussion et me tirer de la nécessité où je me vois de prolonger ces débats. Mais je me sens obligé tant pour mes amis que pour moi-même de repousser l'accusation portée contre eux par l'honorable orateur d'avoir fait une attaque directe contre le gouverneur-général. Je déclare au contraire ouvertement et sincèrement que la conduite du chef du gouvernement a été convenable et constitutionnelle et la seule qu'il pouvait adopter dans pareilles circonstances. Lorsque Son Excellence est arrivé en Canada, s'attendant sans doute à voir toutes les parties de la population représentées et ayant ou parler des dernières dissensions qui avaient excité le pays, mais trouvant que les Canadiens-français n'étaient nullement représentés, elle a du reconnaître avec surprise le véritable état des choses et remarquer qu'il y avait quelque chose de louche. Est-il fait ce que les rois d'Angleterre ont si souvent répété, c'est-à-dire envoyé demander à d'autres personnes qu'aux ministres, s'il y avait un remède contre ce mal il eut fait ce qu'il avait parfaitement droit de faire.

Sans cela il n'avait aucun moyen de savoir pourquoi les Canadiens-français n'avaient aucune part du pouvoir.—Or la seule raison était qu'ils soutenaient un ministère opposé à lord Metcalfe. Allons si la personne avec laquelle ces communications ont eu lieu avait répondu: "La raison c'est que nous n'avons pas de confiance et que nous n'en pouvons avoir aucune dans les personnes qui composent la présente administration." Cette réponse eût été l'exacte opinion que cette personne entretenait du ministère. Si à ceci cette personne eût ajouté que depuis l'administration de lord Metcalfe des négociations avaient été entamées et rompues à cause de l'incertitude et de quelques accidents casuels qui faisaient croire au ministère qu'il pourrait se soutenir par lui-même; si on eût dit: "avec des hommes qui nous ont traités ainsi que le pays si outrageusement que de négocier sur un certain point de rompre tout à

coup, nous ne pouvons entrer en aucune administration quelconque. Si on lui eût fait cette réponse, je suis certain que Son Excellence en eût été satisfait de l'entendre. Quoiqu'il en soit on a suivi une autre route, mais le gouverneur-général n'est possédé d'aucun blâme. Mais je blâmerai ceux qui, sachant qu'ils ne possédaient pas la confiance du peuple du Bas-Canada, ont essayé de le corrompre individuellement, et de causer la ruine de l'un par celles de l'autre, et qui en trouvant encore d'assez candides pour tomber dans leurs pièges les ont traités avec abandonnés après leur avoir fait perdre la confiance que de si longs services leur avaient acquis. Je blâmerai ces hommes qui sachant qu'aucun état de choses ne pouvait subsister sans la participation et coopération d'un si large portion de la population, je les blâmerai, dis-je, de n'avoir pas dit à Son Excellence: "Nous ne pouvons plus longtemps administrer d'une manière satisfaisante pour le peuple." Oui, je les blâmerai, car ces hommes ne voyaient dans le pouvoir qu'une clef pour les charges lucratives l'un s'est placé ici, d'autres là, et un troisième sur le banc judiciaire, chacun cherchant dans sa place un aigle contre la haine publique. Je leur reprocherai de n'avoir pas résigné leurs fonctions de manière à donner au gouverneur-général l'occasion de chercher dans le peuple de la province un gouvernement conforme aux principes et aux opinions de ce peuple, lequel gouvernement Son Excellence pouvait se flatter d'obtenir, parce qu'il composait l'immense majorité de sir Charles Bagot, sous le ministère que les efforts de son prédécesseur ont réussi à détruire. C'est pour toutes ces considérations que j'appuierai de mon vote les résolutions qui sont soumises à la chambre. Quant aux accusations qu'on porte contre nous d'attaquer le gouverneur-général, je les reprouve et pour moi et pour mon parti. Je ne saisis que je puisse entrer dans le devoir du gouverneur-général de dire à ceux qui tiennent le pouvoir par une seule voix de majorité. "Allez, messieurs, je dois chercher une autre administration." Mais je prétends que c'était du devoir de ces messieurs de s'en aller d'eux-mêmes. Un pouvoir permanent au lieu d'être utile, produit la corruption et une espèce de passion pour ce pouvoir en durée à affaiblir de responsabilité. D'ailleurs on ne pourrait espérer d'attacher sérieusement cette colonie à la mère patrie sans une égale répartition des honneurs qui permettrait à un parti de remplacer celui qui vient de perdre la confiance du peuple. On a reproché au ministère d'avoir voté pour eux; pour moi je n'y trouve rien de mal, c'était leur droit. Mais je sais qu'en Angleterre chaque ministère a toujours au moins cinq ou six voix de majorité pour le supporter; mais il semblerait que l'honorable orateur a prétendu dire que cette chambre-ci n'avait rien à faire avec les questions de confiance. Il est vrai que le gouvernement dépend directement de la chambre des représentants, parce que c'est elle qui tient les clefs des caisses publiques et que sans argent, aucun gouvernement ne peut fonctionner; mais s'il y a quelque analogie entre la chambre où nous siégeons et celle des lords d'Angleterre, l'influence morale qu'elle peut exercer sur la population est très importante. Je n'ai pas fait ces remarques dans le dessein de prolonger la discussion; mais seulement pour exprimer ma gratitude à Son Excellence pour la part qu'il a prise dans l'administration du pays, et j'espère que les sentiments qui l'ont dirigé dans sa conduite lui feront voir que le peuple du Canada n'a aucune confiance dans les ministres actuels et que si ces ministres n'ont pas le bon sens de résigner leurs sièges, il devient de son intérêt autant que de son devoir de les forcer à le faire et de chercher des conseillers quelconques.

Les autres résolutions furent rejetées par le vote prépondérant de l'Orateur et sur motion de M. Morris les résolutions précédemment adoptées furent rejetées et liffées du Journal. La chambre alors s'ajourna.

LA SESSION PARLEMENTAIRE.

Mardi soir la chambre s'étant formée en comité général sur motion de M. Cayley un subsidie fut accordé à Sa Majesté. M. Cayley prit occasion d'exposer à la chambre les intentions du gouvernement au sujet des mesures financières. L'honorable membre proposa de réduire les taxes de péage sur les canaux du pays, autant qu'il pourra le faire, afin d'attirer à travers le Canada l'immense commerce de l'ouest. Les droits différentiels seront abolies, et un tarif de droits uniformes, payables en argent courant, sera établi de manière à augmenter les revenus de la province et à consolider le crédit public.

Nous aurons occasion de revenir sur ces importantes mesures; aujourd'hui nous nous contentons de remarquer à nos lecteurs que durant la vacance parlementaire la plupart des journaux ministériels combattirent les mesures ci-dessus, recommandées alors par la presse libérale et surtout l'abolition des droits différentiels.

Mardi soir des débats très intéressants eurent lieu en chambre sur le vote de non confiance proposé par M. Scott. Le manque d'espace nous empêche de donner ces débats aujourd'hui. Ils paraîtront dans notre prochain numéro.

MM. Chabot, Chauveau, Papineau, La Terrière, Lantier, Duggan, McDonald, Aylwin, Hall, Cayley et Cauchon prirent part à la discussion. Les discours de MM. Aylwin et Chauveau furent très remarquables et seront rapportés au long. Sur la division la motion fut perdue par une majorité de 4. Pour 37, contre 41.

Hier soir une motion de M. Aylwin pour une adresse à Son Excellence le gouverneur-général tendant à obtenir des informations sur le bureau du Secrétaire Civil fut négative après une assez longue discussion, pour 38, contre 32.

LA SAINT JEAN-BAPTISTE. — Jamais notre fête nationale n'a été célébrée avec autant d'enthousiasme, d'éclat et de splendeur que cette année. Le temps, qui la veille nous menaçait de pluie et d'orages, semblait hier, pour l'occasion, avoir pris ses habits de fête, son plus brillant soleil, son ciel le plus pur et le plus réjouissant. Dès huit heures du matin la rue St. Denis présentait un coup d'œil magnifique. La foule accourait de toutes parts soit pour se joindre à la procession, soit pour la voir se former et défilé. Une légère brisa faisait onduler et flotter au vent les mille petites oriflammes des enfants de la doctrine chrétienne, qui ouvraient la marche. Puis venaient les deux compagnies des pompiers du *Hero* et du *Mutuel* avec leurs costumes pittoresques et aux couleurs hautes, la société de la Tempérance, l'Institut Canadien, la société des Amis, l'association St. Jean-Baptiste, les membres de la Législature, le comité de Régie et les officiers de la St. Jean-Baptiste. Il y avait plus de 5000 personnes dans les rangs. Les magnifiques bannières, les drapeaux de toutes couleurs, les brillants insignes, donnaient à la procession un air de grandeur et de solennité, qui rehaussait encore la belle tenue de toutes les personnes présentes. L'enthousiasme, la joie, le bonheur, étaient peints sur tous les visages. Les rues, à travers lesquelles la procession défilait, surtout la rue St. Paul depuis l'église Bonsecours à l'Hôpital, étaient bordées d'arbres, pavées de drapeaux et d'ornements de toutes sortes, festonnées de guirlandes de verdure et de fleurs. Les croisées des maisons étaient remplies de Dames dans leurs plus belles toilettes, qui, à en juger par leurs riantes visages et leurs jolis yeux prenaient réellement part à la fête.

La grande messe fut chantée à l'église paroissiale avec toute la pompe possible et un excellent orchestre. Un superbe pain-béni fut offert par Mlle J. Donegan avec sa grâce accoutumée, que O. Berthelet, *éc.* conduisit au balustrade. M. de Charbonnel prononça un sermon approprié à la circonstance, qui ne démentit pas la haute et légitime réputation de l'orateur. Après la messe la procession retourna à l'église Saint-Jacques par la rue Notre-Dame, passa sur le Champ-de-Mars, monta la rue Saint-Laurent, et prit la rue Sainte-Catherine pour se rendre à l'Évêché. Là M. le grand vicarier Hudon adressa au président et aux membres de l'association St. Jean-Baptiste quelques mots bien éloquentes et remarqua les sous plus d'un rapport; après avoir remercié l'association de l'honneur fait à la société de la tempérance en venant la reconduire, M. Hudon exprima en termes chaleureux tout le plaisir et la satisfaction qu'il éprouvait de voir l'union et la fraternité qui régnaient parmi tous les canadiens-français, cette union était notre force et notre salut et il fallait la resserrer encore tous les jours de plus en plus. Je ne puis m'empêcher d'ajouter la digne et éloquent grand vicarier, d'admirer, M. le président, le zèle, le dévouement et l'habileté avec lesquels vous et vos nobles amis défendez en ce moment la cause du pays contre un parti qui lui est décidément très-hostile. Soyez persuadé, monsieur, que dans vos travaux patriotiques, vous avez les vœux et les sympathies du clergé. M. Hudon termina par une touchante allusion à la mort du grand O'Connell qui n'oubliait jamais de son vivant de s'adresser à l'Éternel avant de commencer tous ses grands travaux politiques. Ainsi nous devons avoir foi dans la Providence nous adresser à elle si on veut que Dieu bénisse nos efforts. Le discours de monsieur Hudon fut couvert d'applaudissements. Monsieur Morin lui répondit en termes non moins heureux, et après trois heures, pour la société de tempérance, pour l'opposition parlementaire; et un pour le maire de Montréal qui était présent, la procession se dispersa. Nous avons vu avec plaisir qu'un grand nombre des membres de la législature ont répondu à l'invitation qui leur fut faite d'assister à la fête et s'étaient fait un plaisir de joindre la procession. Nous ne devons pas terminer sans rendre témoignage aux deux messieurs à qui nous devons pour ainsi dire la belle et parfaite organisation de la fête d'hier. Nous sommes persuadés qu'en nous faisant l'interprète des sentiments de l'association St. Jean-Baptiste auprès de MM. Duvernay et Coursol et en leur exprimant nos sincères remerciements pour leurs bons services, personne ne nous désavouera.

NOUVELLES LOCALES.

LE CERCLE DE LA COMTESSE D'ELGIN. — Il y avait foule mardi soir au cercle de la comtesse d'Elgin. — Ni la distance de Monkland à la ville, ni la pluie battante de la soirée n'ont empêché la société de Montréal, d'aller présenter ses hommages à l'aimable jeune dame de notre gouverneur. La nombreuse compagnie réunie ce soir-là dans les salons de Monkland témoignait du respect et de l'estime des habitants de la capitale pour ses hôtes et pour la fille de l'illustre comte Durham en particulier. La présentation commença à neuf heures, dans le salon à droite. La comtesse vint un air de fraîcheur et de jeunesse qui faisait plaisir à voir; on ne pouvait s'empêcher d'admirer ses manières pleines de dignité, sa pose gracieuse et son aimable sourire. Elle avait auprès d'elle lady Alice Lambton et lady Russell ainsi que lady Elma Bruce, la jeune fille du gouverneur-général et Son Excellence lui-même en grand uniforme, qui paraissait bien. Les visiteurs étaient reçus à la porte du salon par le col. Bruce, lord Mark Kerr, lord Egerton et lord Russell et présentés à la comtesse par le col. Antrobus l'aide de camp provincial. Après la présentation, la compagnie circula dans les appartements ouverts pour l'occasion. Dans le grand salon la bande du 52e de ligne faisait entendre des airs magnifiques et donnait un air de gaité et de fête à la réunion. Dans un autre salon à gauche, il y avait une table de rafraichissements couverte de

tout ce que l'on peut imaginer de mieux et de plus exquis; les vins étaient excellents, et tout ensemble cette première réception de Monkland a été très agréable.

LE BAL DE L'INSTITUT CANADIEN. — Le jour de la St. Jean-Baptiste a eu une glorieuse fin, un couronnement digne de la fête; la société réunie hier soir dans la grande salle du Marché Bonsecours était très nombreuse et bien composée. Nous avons cependant remarqué avec regret l'absence de plusieurs familles Canadiennes, qui par devoir, à notre avis, devaient se trouver là; S'isoler de ses compatriotes dans un pareil moment, c'était plus que de mauvais goût.

La soirée a été très animée d'une gaité folle et bien agréable. La musique était excellente; et les attentions des musiciens de l'Institut tout à fait aimables et polies. Les danses se sont prolongées bien avant dans la nuit.

Il n'y a qu'une chose qui n'a pas été convenable et nous ne prétendons pas en faire reproche à d'autres qu'à celui qui était obligé de fournir les rafraichissements et les gâteaux; cela était détestable, tout ce qu'on peut concevoir de plus détestable.

La table était couverte de vieux gâteaux, durcis sur les tablettes de tous les pâtisseries du village, de pâtisseries cuites pour les fêtes de Pâques, que les dents les plus saines se refusent à toucher, de crêpes et de glaces mauvaises, de café et d'autres breuvages *idem*, enfin, celui qui a fourni une pareille table devrait être condamné pour sa peine à faire lui-même la consommation de tout ce qu'il a voulu faire manger à la société d'hier soir.

Son Excellence le Gouverneur Général, a consenti à devenir le patron de la Société Canadienne d'Agriculture, et a accompagné son acceptation du don d'une somme de £25 à la Société.

Un ordre Général publié dans la Gazette de Londres porte que sa majesté a fait frapper des médailles pour être données aux Officiers et soldats qui ont assisté à certaines actions dans l'espace de 1806 à 1814. Parmi ces actions est mentionnée celle de Chateaugay.

S'il vivait encore quelques uns des soldats qui ont assisté à cette bataille, il aurait droit à cette médaille; et l'obligerait certainement en adressant sa réclamation avec les preuves, au Secrétaire du Bureau des officiers Généraux, à Whitehall, Londres.

LECTURE DE M. CHAUVEAU. — Nous n'avons pas besoin de rappeler à nos lecteurs ce que c'est demain soir, que M. Chauveau donne sa lecture. Le sujet et l'orateur doivent y attirer la foule.

Nous regrettons d'apprendre que les moulins d'Ang. Hatt, *éc.*, sur la rivière Yamaska ont été entièrement brûlés samedi dernier. M. Hatt était assuré pour £5000, à l'Atna et au Globe.

COLLÈGE JOLLETTE. — Nous apprenons avec plaisir, que les trois frères de l'ordre du St. Vincent, sont arrivés vendredi dernier, au village d'Industrie, pour diriger, et l'ouverture de la prochaine année scolaire, l'établissement citadain dont le nom fait connaître celui de son fondateur; et un père et un frère du même ordre y sont aussi attendus, pour l'automne prochain. Nous croyons que nos lecteurs comprendront toute l'importance de l'arrivée de ces frères au milieu de notre population, et de quelle utilité ils peuvent être pour notre pays, lorsque nous leur dirons qu'ils se consacrent surtout à l'enseignement de l'agriculture et des arts, qu'ils peuvent même diriger des manufactures, et former des élèves dans presque toutes les branches de l'industrie. Aussi cet ordre qui n'a été fondé qu'en 1827, à Youne, près de Lyon, par M. Querbe préte catholique, compte-t-il déjà en France, au-delà de 50 maisons, une n'est fondée à St. Louis, dans les États-Unis, une autre dans l'Indostan, et à peine les directeurs peuvent-ils suffire aux nombreuses demandes qui leur sont faites pour des frères de cet ordre. Il est temps pensons nous, de voir l'éducation cesser de se diriger presque entièrement vers les études classiques; et pour notre part, nous verrons avec plaisir les directeurs de ce collège, former des hommes capables d'exploiter les ressources industrielles de notre beau pays.

ACCIDENT DÉPLORABLE. — Samedi le 12 de juin courant, sur les 9 heures du matin, Ariel Turill, *éc.*, médecin, de Rawdon s'est noyé dans la rivière du lac Outareau, derrière la résidence de son beau-père, John Jelleries *éc.* Ce jeune homme jouissait depuis plusieurs jours du bonheur domestique au sein d'une famille qui le chérissait, lorsqu'un accident imprévu vint Parmacher à ses parents à la fleur de l'âge.

M. Turill se livrait aux plaisirs de la navigation avec un autre jeune homme, lorsque la fragile embarcation qu'il montait était venu en contact avec l'arche d'un pont sous lequel elle passait alors, par suite d'un contre-coup donné à cette arche, M. Turill fut précipité hors du canot, laissant son compagnon de voyage qui, dans l'intervalle, vint de perdre son aviron, dans l'impossibilité de pouvoir lui porter à temps les secours nécessaires pour lui sauver la vie. Le corps ne fut retrouvé qu'environ deux heures après, et le jury fit sur-le-champ son enquête, dont le résultat fut, que le défunt était mort accidentellement.

A. M. l'Éditeur de la Minerve. MONSIEUR. — Les membres du comité de distribution de secours destinés aux incendiés de Laprairie, vous prient de vouloir bien insérer dans votre journal, le tableau ci-dessous, démontrant ce qui a été reçu et distribué depuis le cinq d'août dernier jusqu'au 22 du courant: Montant reçu en argent.....£1108 3 0 Articles de provisions et autres effets convertis en argent..... 17 15 0 Argens distribués..... 1125 18 0 1115 18 9

Balanco entre les mains du trésorier à être distribué ultérieurement.....£ 10 0 0 Articles de provisions distribués par les dames de la société de charité à la requisiion du comité: 72 quarts de fleur: 7 quarts de fari; 1 quart de bœuf; 11 quarts de biscuits; 1 balle de harles faites et marchandises; 150 gobelets de ferblanc.

Les membres du comité ne saurait laisser passer cette occasion sans témoigner, au nom des incendiés, la plus vive reconnaissance aux personnes charitables, qui se sont empressées de leur venir en aide par leur généreuse contribution, et sans les inviter, en même temps, à venir examiner les minutes du comité, et voir comment les argens et articles de provisions, mis à leur disposition, ont été distribués.

Par ordre, ALFRED GARIEPY, Secrétaire.

Laprairie, 23 juin 1847. Dans la vue de dissiper toute impression déplorable qu'auraient pu produire, chez les personnes qui n'en connaissent pas la source impure et méprisable, les écrits publiés dans le Transcript sous le pseudonyme de "one of the sufferers," avec l'agrément du comité nous, invitons ceux des incendiés qui ont été secourus à venir s'assurer par eux-mêmes, s'ils ont reçu tout ce que leur a accordé le comité.

OLIVIER GARIEPY. Laprairie, 22 juin 1847. La Revue Canadienne, l'Aurore, les Mélanges Religieux, sont priés de donner une insertion à ce qui précède.

CORRESPONDANCE. "DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DU COLLÈGE MCGILL."

M. le Rédacteur, Au sujet de l'union ou de l'arrangement qui vient de s'effectuer entre "l'école de médecine et le Collège McGill," nous voyons qu'on s'efforce de faire croire que l'école de médecine y trouve de grands avantages, nous voudrions qu'il en fut réellement ainsi; mais nous craignons qu'il ne soit plus tard prouvé, que cet avantage n'est pas en réalité, ce qu'il est en apparence, et de plus, qu'en s'est engagé avec le "Collège McGill" d'une manière peu conforme à "l'acte d'incorporation de l'école de médecine," et que la chose a été conclue d'une part, peut-être, avec trop de confiance lorsqu'on aurait dû être en garde contre des offres qui ne peuvent que diminuer les moyens de cette institution, et lui nuire; de plus, a-t-on transigé avec des personnes qui désiraient sincèrement cette union pour le plus grand avantage de la profession? Ne pourrions nous pas demander au Dr. Hall lui qui fut chargé d'annoncer, à leur dernière séance publique, "l'union conventionnelle" de "l'école de médecine et du Collège McGill," si c'était bien par conviction qu'il s'en félicitait, et qu'il complimentait les parties contractantes sur leur "union" dans l'intérêt de la profession? Nous le croirions sincère si on eût pris un autre moyen que celui de l'entrée du nouveau médecin à l'hôpital général de Montréal pour effectuer ce rapprochement entre les deux écoles, et pourvoir à toutes les difficultés que pourrait entraîner une association si peu prévue d'une part et l'effet qu'elle devait produire dans l'esprit de la profession en général.

Voyons si nous devons avoir foi dans la sincérité du Dr. Hall: écoutons les tendres reproches qu'il nous fait dans le dernier numéro de son journal, comme il laisse déborder sa générosité, ses libéralités, etc. etc. "Comment des médecins canadiens peuvent-ils se plaindre, dit-il de ce qu'ils ne sont pas mieux partagés dans l'hôpital général, nous espérons que l'école de la "Lancette Canadienne" voudra bien nous répondre d'une manière à nous satisfaire, et à éclairer le public, et nous dire quels sont les droits des canadiens à la reconnaissance des gouverneurs de cet hôpital pour qu'ils élisent des médecins de ce nom; et quels sont les montants de leurs souscriptions, et malgré tout ne sont-ils pas bien partagés, lorsque le Dr. Vallée y était, et le Dr. Brunet est à l'hôpital, et les nominations des Drs. Arnold, jun., Badgley et Sutherland membres d'une institution supportée spécialement par les canadiens, etc. etc." Nous répondons au Dr. Hall que tout en approuvant les nominations des médecins ci-dessus nous ne reconaissons pas que justice soit rendue au médecin canadien français puisque ces messieurs sont canadiens anglais; et que nous ne comptons qu'un seul nom canadien, le Dr. Brunet, parmi les médecins de l'hôpital qui sont au nombre de douze. Voilà de la justice tel que le veut le Dr. Hall, etc. etc. Quand à tout ce qu'il y a de calomnieux et d'insultant dans ses réflexions nous lui en laissons tout le mérite, et il n'y a qu'un âme remplie d'égoïsme qui puisse s'en nourrir, et nous ne devons y répondre que par le mépris. Avant de terminer nous le prions de mieux s'informer sur les dons que font les canadiens, qui ne sont pas de ces hommes vains à publier leurs noms pour chaque aumône; mais qu'eux aussi ont leur part à la reconnaissance de l'hôpital anglais; et de plus, que l'argent du gouvernement qui reçoit cet établissement est autant le nôtre que celui des hommes d'origine anglaise.

UN MÉDECIN. Montréal, 15 juin, 1847.

Les cochons éléphants. — Un spéculateur montre en ce moment à Cincinnati deux jeunes et intéressants cochons qui ont des têtes d'éléphants. On attribue ce fait bizarre à l'impression qu'aurait éprouvée leur mère à la vue de deux éléphants qui passaient un jour près d'elle, lorsqu'elle était dans une position intéressante. En tous cas cette difformité est bien heureuse pour ses petits, car ils mourront de vieillesse, choyés et honorés de leurs propriétaires, au lieu d'être dépecés en jambons, saucisses ou andouilles. Heureux cochons!

EN BANQUEROUTE. A St. Jean, le 7, par Messrs Lacocque, *éc.*, M. Théophile Arpin, marchand, à Dlle. Emily Leduc, fille unique de John Ed. Leduc, *éc.* A St. Antoine, le 28 Mai par Messrs Cusson, Gurd du lieu, Joseph Cermak, *éc.*, Lieutenant de milice et marchand de St. Ours, à Dlle. Raima Mershesault. A la Pointe aux Trembles, hété aux matin, Charles Emmanuel Belle, *éc.*, N. F. de cette ville, à Dlle. Almina Meisier. Elle unique de feu Mr. Joseph Meisier, de la Pointe aux Trembles. En cette ville le 17 du courant, par Messrs Roy, M. Charles Gareau, marchand tailleur, à Dlle. Lucie Dellenelle, tous deux de cette ville.

DECES.

En cette ville, mardi, le 10 du courant, Dame Marie-Adélaïde Chabollez, veuve de feu le Lieutenant Colonel BOUCHERTE, arpentier-général du Bas-Canada, dans la 66me année de son âge. Au Presbytère de l'Assomption, le 16 du présent, à l'âge de 57 ans, Dame Sarah Burke, veuve de feu J. Bas Lacombe. Un esprit chagrin qu'elle avait sous la gorge lui a causé des douleurs très aiguës qu'elle a souffertes pendant presque deux mois avec la résignation d'un vrai chrétien; et elle a vu arriver le terme de ses jours avec tout le calme que devaient lui procurer sa foi vive et sa piété sincère. A Québec le 4 du courant, à l'âge de 84 ans, demeurant Thérèse Talon dit Leprance, après une maladie de six jours seulement. A la Baie St. Paul, le 31 du mois dernier, après une courte maladie, Germain Fluet, *éc.*, âgé de 59 ans, ancien employé au Département des Ingénieurs Royaux. A Syracuse, Etat de New-York, le 1er du courant, Wolfred Cornilias, enfant de C. M. Brown, *éc.*, âgé de 22 mois. A St. Martin, le 5 Dame Diana Emily Cliff, épouse de Dr. Smallwood. A Berthier le 3 ult., après une maladie de 12 mois, M. Charles Dubord Lafontaine, père à l'âge paternel de 77 ans. Bon époux, tendre père, il laisse une épouse adorée ainsi qu'une famille inconsolable. Il était père de 13 enfants, dont 10 lui survivent et de 259 petits en fans, et arrière petits enfants. A Québec, le 19, Marie-Louise-Eliane, enfant de Dr. Rousseau, âgée de 12 mois. Au même lieu, le 9, à l'âge de 81 ans, Dame Céleste Fournier, veuve de feu Ignace Lefrançois, ancien chirurgien de cette ville. A Sherrington, hier matin, à 2 heures, subitement, Dame Christine-Géline Roy-Paré, veuve de feu J. Paré, surintendant de St. Edouard, veuve de 76 ans du matin. En cette ville samedi le 17 du courant, après une longue maladie, Dame Marguerite Grégoire dit Lagrandeur, épouse de feu Thomas Deslauriers dit Vermandeu, âgée de 48 ans et trois mois.

OBITUAIRE.

A St. Thomas, le 4 du présent mois de juin, à l'âge de 36 ans, l'honorable Antoine-Gaspard Couillard, M. D., membre du Conseil Législatif, et Régulateur pour, le comté de l'Acadi.

LECTURE

L'INSTITUT CANADIEN.

DEMAIN SOIR, SAMEDI, P. J. O. CHAUVEAU, L'ÉC. M. P. P., donnera sa lecture dans la grande salle de l'INSTITUT CANADIEN, rue St. Gabriel, à 8 heures de la nuit. La lecture de la Littérature Française depuis la révolution de 1789 jusqu'à nos jours. Les portes s'ouvriront à SEPT heures et demi et la Lecture commencera à HUIT heures précises. Par ordre, L. LABEACHE-VIGER, Sec.-Correspondant, l'Éc. Président.

PROVINCE DE CANADA, District de Montréal.

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de HUGUAS LEMOINE DE MONTIGNY-Banqueroutier. AVIS PUBLIC est par le présent donné que la partie publique sera rendu par l'Éc. M. P. P. au St. Gabriel, rue de St. Gabriel, dans la Cité de Montréal, VENDREDI, le NEUVIÈME, jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'après-midi, savoir: La moitié indivise de cet immeuble, connu comme Seigneurie de Hamany, dans le dit District de Montréal, dans la partie de cette Province, ci-devant appelée Province du Bas-Canada, contenant 40,200 Arpents plus ou moins, en superficie, bordée en front par une partie du Fleuve St. Charles, par une partie du Fleuve Bourchemin, et par une partie de la Rivière Yamaska du côté est, et derrière par le Township de Upton, du côté ouest par la Seigneurie compagnie, avec la moitié indivise de la Maison, Seigneurie, Dépendances, un Moulin à Sâcle et à Farine, ainsi avec la moitié indivise de tous privilèges, rentes, seigneuriales et autres droits attachés, appartenant à la dite Seigneurie comme possédée par le dit Banqueroutier. Pour être rendu sans réserve, pour argent comptant.

Par ordre, HARDOUN LIONAIS, DAVID LAURENT, Syndes, L. L. HARKIN, Encanteur.

BANQUE D'ÉPARGNE

De la Cité et du District de Montréal. MARDI prochain, le 29 courant, étant l'ère d'obligation (St. Pierre et Paul) il ne sera plus d'affaires ce jour là à cette Institution. Par ordre, JOHN COLLINS, Caissier.

PERDUE.

LE 22 du courant, au Houf à Monkland, une CASQUETTE MILITAIRE garnie en galon d'argent; le monsieur qui, par inadvertance, a pu s'en emparer est prié de bien vouloir l'apporter au bureau de l'Adjutant Général de Milice: 25 juin, 1847.

ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE DE MONTRÉAL.

L'ÉCOLE de Médecine et de Chirurgie de Montréal a pour avis que les chaires de "Médecine Légale" et de "Principes de Médecine" seront mises au concours le 4 AOUT prochain, à 11 heures A.M. Les Concurrents aura lieu dans l'INSTITUTION rue St. Urbain. Les applications doivent être faites au Secrétaire, DR. SUTHERLAND.

UN SECOND CONCOURS.

UN second concours, au même lieu, le 11 AOUT prochain, aura lieu le 10me AOUT afin d'écrire des professeurs d'Anatomie et de matière médicale. 18 juin, 1847.

FROMAGE DE BRUSSELS.

QUELQUES moules seulement de fromage de Bruxelles. Prix, 1e. 24c. par livre. À vendre par M. E. R. FABRE, Orf. 4 juin, 1847.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT.

Rue Côté, derrière la Banque de Montréal.

M. GUILBAULT, à l'honneur d'annoncer aux amateurs de Belle plantes qu'il vient d'arriver d'une excursion dans le sud et qu'il a rapporté avec lui une quantité de plantes les plus rares, qui avec la collection qu'il possède et ce qu'il reçoit en ce moment d'Europe, forme la collection la plus étendue, qui ait été offerte en Canada. Il invite les dames et messieurs à venir la visiter, afin de juger de l'étendue de la collection et en peut voir à l'établissement des espèces de plantes, qu'on ne voit pas dans les États, et même bien rares en Europe, venant des Indes et du Cap de Bonne-Espérance, parmi lesquelles il y a des plantes qui ont coûté plus de \$50 chaque. M. G. n'a rien épargné afin d'avoir en Canada une collection qui rivalise avec celle de nos voisins. Il espère que le public saura l'apprécier. On ne paye rien pour voir.

13 oct.

ARRANGEMENTS POUR 1847.

CHAMBLY.

LE RICHELIEU.

CAPITAINE J. F. SINCENNES.

FERA, pendant la saison, DEUX VOYAGES par semaine réguliers entre CHAMBLY et MONTREAL, touchant aux places suivantes sur sa route, savoir:

PLACES DE DÉPARTS.

Table with columns for DE MONTREAL and DE CHAMBLY, listing departure times and agents.

Pour fret et passage, s'adresser au Capitaine, à bord.

AGENTS: Sorrel, J. MONDOR, St. Charles, J. L. HERBERT, Chamblay, J. O. BUNKER.

BANQUE D'EPARGNES

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL

PATRON: Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs,

- List of directors: W. Workman, Francis Hincks, A. LaRoque, H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holtan, Jacob DeWitt, John Tully, Joseph Bourret, Damase Masson, P. Beauchien, Joseph Grenier, L. T. Drummond, Nelson Davis, H. Judah.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PER CENT sur tous les Dépôts. Les DÉPÔTS sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jours ou Vendredis, où que le Bureau des Directeurs se réunissent régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourrait occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, N° 46 grande rue St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hôtel.

EXTRAIT.

Table showing account balances and interest for the Bank of Savings.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, no. 46, Grande rue St. Jacques, près de l'Ottawa Hôtel, 7 mai.

IMPRIMERIE de la REVUE CANADIENNE.

On exécute à ce bureau toutes sortes d'impressions, sous le plus court délai, à des prix réduits. Au désir des personnes, les impressions sont faites en Encre de couleurs, en Or, et en Bronze.

AVIS.

Le Soussigné ayant été sollicité par plusieurs de ses amis d'ouvrir un MAGASIN DE COMMISSION ET D'ENCAIN, prend la liberté d'informer le public en général qu'il a loué les Chambres ci-devant occupées par MM. James Connell et cie., pour leurs magasins en gros, presque vis-à-vis l'Église Anglaise. Entrée par le porche entre les magasins occupés par MM. GARIETY & SNEYD, et MM. PELLANT & BERNARD. Il sera prêt à recevoir toutes sortes de Marchandises, Épiceries &c., en consignation, le et après le 15 courant. Pour ceux qui seront disposés à lui confier des consignations, le Soussigné prend la liberté de déclarer qu'il n'apportera aucun soin pour favoriser leurs intérêts, et il espère que, vu sa longue expérience et ses connaissances dans les affaires, il aura une partie du patronage public. Il fera ailleurs des ventes de toutes sortes aux meilleures termes possibles. LEWIS J. HARKIN.

BIJOUTERIE NOUVELLE.

N° 80, RUE ST. PAUL, L. P. BOIVIN, N° 80, RUE ST. PAUL.

VIS A VIS LA PLACE JACQUES CARTIER.

L'HONNEUR d'informer ses amis et le public qu'il vient de recevoir par les arrivages du printemps un assortiment considérable d'articles de BIJOUTERIE NOUVELLE et du dernier goût parmi lesquels sont les suivants:

- MONTEBS ET HORLOGERIE. Montres de dames émaillées en or, couvertes. Do do do double boîte. Montres de messieurs en or couvertes, Lever et Lepine. Montres d'argent levier à mercure, échappement à cylindre et vertical. Horloges de fantaisie montées sur porcelaine et en or avec vases et fleurs. Meilleures Horloges anglaises à ressort et Horloges pour bureaux. Horloges à ressorts américaines et de Suède. Horloges américaines de huit jours et de 24 heures.

PENDANTS OU ROUCLES D'ORFÈVRES DU DERNIER GOUT, ÉPINGLETTES, ÉPINGLES, BAGUES DE PIERRES PRÉCIEUSES.

BIJOUTERIE.

Épingles pour messieurs, Loquets, Coeurs et Croix en or, Ornaments de cou, Chaînes d'or, Chaînes-Gardes, Cachets pour messieurs, Chaînes d'acier, en sautoir d'or, en sautoir de Rubans à la Louis-Philippe avec ornements en or et acier, Chaînes et Clefs à Montre, d'argent et d'or anglaises et françaises, Boutons d'or et émaillés pour chemises, Anneaux de mariage et tous autres articles de bijouterie importés. Colliers de jais, Lunettes montées en or ou en argent et en argent platé, Lorgnette simple et double montées en or ou en argent platé, en acier, en émail, Verres et Lunettes de spectacle de toutes sortes avec boîtes etc., Tabacnières en argent, Cuillera et Fourchettes d'argent toutes faites ou faites sur commande, Huiliers plats, Porte-Carafes, Cuviers de plats et toutes espèces d'articles de table. Chandeliers, Calabres, Mouchettes et Coupes d'argent et platées, Gobelets pour enfants, Cuilliers et Fourchettes plats en argent d'Allemagne, Couteaux d'argent et d'acier, Couteaux à manches blancs d'ivoire, à la douzaine, dits à manche d'écaillé ou de bois, Canifs et Ciseaux, Rasoirs de la meilleure qualité, straps à Rasoir, Savon et Brosses à barbe. Vais de classe à un et deux coups, Pistols à cylindre, etc. etc. Flasks à poudre, écritures à plomb et une variété de caps à percussion.

UN GRAND ASSORTIMENT D'OBJETS D'ART ET DE FANTAISIE.

LADIES COMPANIONS.

Écritures, Boîtes à ouvrages pour dames, Boîtes de toilette pour messieurs, Boîtes à montres d'écaillés, boîtes et secrétaires de bois rose, Thermomètres, Pots pour l'eau chaude courts, Campas de poches.

UNE GRANDE VARIÉTÉ DE PARFUMS FRANÇAIS, PANIERS FRANÇAIS ET AMÉRICAINS, Etc., Etc.

Montréal, 9 juin, 1847.

HOTEL DES SOURCES DE VARENNES.

LES PROPRIETAIRES des Sources de Varennes ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils viennent d'ouvrir leur Hotel pour recevoir les visiteurs durant la belle saison. Vu le patronage qu'on leur a donné l'an dernier, ils ont pu faire DE GRANDES AMÉLIORATIONS à la maison et dépendances. Ils se flattent que leurs efforts pour rendre le séjour aux EAUX agréables aux visiteurs seront récompensés, et que ceux qui les honorent de leur visite seront satisfaits. Leur charges sont raisonnables, c'est-à-dire \$1 par jour; \$6 par semaine. La table sera fournie avec tout ce que les marchés de Montréal pourront offrir de mieux. Quant aux bienfaits que les invalides et les malades peuvent retirer de l'usage des eaux, ils sont assez connus qu'il est inutile d'en parler. Varennes, 1er juin, 1847.

IMPORTATION DU PRINTEMPS.

MARCHANDISES NOUVELLES.

M. ALEXANDER SIMPSON,

ANNONCE respectueusement aux dames et au public de Montréal, l'arrivée par l'Erronanga, de la partie d'un des plus beaux et des plus considérables assortiments de CHALES qui ait jamais été importé en cette Province, dont le plus grand nombre sera offert au prix des manufacturiers.

Une grande variété d'étoffes fashionables pour HABILLEMENTS DE DAMES. 500 Collets et Chemisettes du plus beau travail à Paiguille, des plus nouveaux patrons A MOITIE PRIX.

Chapeaux, Rubans, Fleurs, Gants, Bas, Dentelles etc. etc., TOUT NOUVEAUX. Les marchands sont invités à examiner différents lots de Chales, que pour le genre et le bon marché se rencontreront rarement sur ces marchés. Les modistes peuvent s'approvisionner de petites quantités de toutes espèces de marchandises aux prix en gros.

UN SEUL PRIX DEMANDE.

No. 175, rue Notre-Dame, l'ancienne Banque d'Espagne. 1er juin 1847.

CHAPEAUX DE PAILE.

NO. 124, RUE NOTRE-DAME, (VIS-A-VIS L'ÉGLISE ANGLAISE.)

INFORMER respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général, qu'ils viennent de recevoir leur assortiment général de marchandises du printemps, parmi lesquelles se trouvent le meilleur choix de CHAPEAUX DE PAILE ET DE FANTAISIE, pour Dames, qui ne laisse rien à désirer de mieux, avec belles fleurs françaises de tous genres, gants français, patrons de Robe d'une étoffe et gant nouveau, Châles castor et satin, étoffe à pantalon et veste, etc. - Aussi, ROTAUX A VESTE AVEC CASO ET FEUILLE D'ÉTRÈLE.

Montréal, 21 mai 1847.

SALLE DE CONCERT ET DE PANORAMA.

PLACE JACQUES CARTIER.

Le Public est respectueusement informé que le nouveau établissement susdit sera ouvert pour sa réception, MERCREDI SOIR 2 JUIN 1847. On y représentera le spectacle d'un BEAU PANORAMA MOVANT, représentant la ville de Moscou, au temps de son invasion par Napoléon et sa Grande Armée en 1812. Outre cela, on introduira le spectacle d'un CAROUSEL SPLENDIDE, ainsi un GRAND COSMORAMA, dans une chambre adjointe qui sera éclairée une heure avant le lever du rideau dans la salle. Prix d'admission - Premier Cercle, 25 c. Cercle de famille, 15 c., enfans adresses de 10 ans, moitié prix. Les portes s'ouvriront à 7 heures, et le spectacle commencera à 8 heures.

N.-B. Comme le propriétaire a l'intention de donner une suite de spectacles variés et amusans, durant les mois de l'été seulement - Des chanteurs, Lecteurs, et autres personnes possédant des talens publics recevront un encouragement libéral, en s'adressant à P. L. ZIANCEK, Propriétaire.

28 mai.

J. P. Leprohon, Avocat,

A ETABLISSEMENT SON BUREAU, RUE ST. VINCENT, NO. 8 - Octobre

DR. MACDONNELL, Déménagé de la rue Craig, Au No. 32 Grande Rue Saint Jacques.

LACOSTE & MORIN, Notaires, Coin des Rues St. Thérèse et St. Gabriel.

28 mai.

A GRAND MARCHÉ!

SONT OFFERTES EN VENTE AU-DESSOUS DU PRIX COURANT TOUTES LES MARCHANDISES SECHES Dans le magasin ci-dessus occupé par MR. A. HAMILTON, No. 143, rue Notre-Dame. Wm. MALSBERG. 11 mai, 1847.

MARCHANDISES NOUVELLES.

Arrivages du Printemps. Le Soussigné reçoit par les Vaisseaux Mahaica, Calcedonia, Albion, Ermonanga, Britannia, Orur de Lion, Jano, Apia Marano, John Bull, Flora Mar, Great Britain, Montezuma, Cambria et Ottawa, un assortiment général en Soiries, Colonnages, Lainages, Toiles, Se, &c. JEAN BRUNEAU, No. 140 Rue Notre Dame, No. 7 Rue St. Joseph. Montréal 17 Mai 1847.

AUX ENTREPRENEURS.

LES Personnes qui voudront entreprendre la construction d'un MOULIN à FARINE, dans la paroisse de St-Césaire, Seigneurie Debatzsch, voudront bien s'adresser pour prendre des arrangements au bureau Seigneurial. 21 mai. E. S. DE ROTTERMUND.

30 PARTS à vendre dans le Steamboat RICHELIEU. S'adresser à A. & L. ST. LOIS. 20 mai.

A L'ENSEIGNE DU CASTOR.

No. 122, RUE ST. PAUL. No. 122, RUE ST. PAUL.

MR. LOUIS PLAMONDON

A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir à l'endroit indiqué un vaste Magasin de Marchandises Seches et d'habillemens tout faits. On pourra se procurer chez lui des Effets et des Habits à 15 pour 100 meilleur marché que partout ailleurs; ses prix étant extrêmement réduits. On trouve au No. 122 coin des Rues St. Paul et St. Gabriel, en tout ou en partie, un assortiment de vêtements confectionnés avec les plus grands soins, avec d'excellentes étoffes et à la portée de toutes les fortunes. -AVIS AUX AMATEURS DU BON MARCHÉ.

DEPARTEMENTS DES HARDÉS FAITES.

Table listing various clothing items and their prices, such as 500 Sortouts, Frocks, de drap noir et couleurs, 200 Gilets, etc.

HABILLEMENTS FAITS SUR MESURES.

Table listing made-to-order clothing items and their prices, such as Habit de Drap superfin, Dress Coat pour Monsieur de, etc.

M. LOUIS PLAMONDON ayant à son service des Tailleurs habiles sera toujours au command des modes nouvelles, les ouvrages sont garantis. Il entretient d'habitans de toutes grandeurs et qualités de 10s. à 20s. M. L. P. reçoit par les premiers arrivages, un grand assortiment d'Effets et de Marchandises Seches de toutes sortes, Draps, Soieries, Costumiers, Doussins, Satins, Gants, Toiles, Culs, Cravates, Chapeaux, Carquettes, &c.

15 POUR 100 MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS.

POINT DE SECOND PRIX.

203. MARCHANDISES NOUVELLES. 203. RUE NOTRE-DAME. (Partie Ouest.)

Première Importation de la Saison. J. B. BROWN, annonce respectueusement aux Dames de Montréal, qu'il vient d'arriver, (par la voie de New-York et du Lac Champlain) un assortiment de MARCHANDISES D'ÉTÉ d'un choix le plus nouveau et le plus à la mode, de

MARCHANDISES DE PARIS, CONSISTANT

MOUSSELINE de LAINE française, MOUSSELINE, BAREGES, CHALES de Barège du Satin rayé, COLLETS en Mousseline brodée, CHEMISETTES, RUBANS pour Chapeaux, GANTS de la meilleur manufacturo de Paris, FLEURS Artificielles d'une grande variété, -DENTELLES, -FRANPE, -BOUTONS, etc. etc. Montréal, 7 mai, 1847.

5,000 PIECES de TAPISSERIES,

de toutes couleurs et d'une grande variété de patrons, à vendre à bon marché au No. 122, Coin des Rues St. Paul et St. Gabriel. -7 mai. Ls. PLAMONDON.

165. TAPIS A L'HUILE. 165. RUE CRAIG.

GRANDE VARIÉTÉ DE PATRONS ET DE COULEURS. A VENDRE PAR M. A. BARBARÉ, au No. 165, Rue Craig, près du MARCHÉ A FOIN, 4000 verges de Tapis FLEURIS A L'HUILE, de Patrons magnifiques et variés pour Salons, Passages et Escaliers. Avoir pour Couvertures de Tables, Pianos &c. Toiles et Soie cirées pour différents usages, Toiles pour Chapeaux, Capota Mont aux, &c. - 5 Mai

ANCIEN CHAPEAUX de LONDRES. MAISON de Chepellier DE LONDRES

Établissement } Une porte au Nord de la Place d'Armes, Rue Notre-Dame.

REÇU par les derniers arrivages d'Automne, par le Great Britain et le Lady Seaton et attendu de jour en jour par le Great Britain et le John Bull un magnifique assortiment de CHAPEAUX DE SOIE, SATIN, VELOURS ET DE CASTOR, à vendre par le Soussigné à des bas prix ordinaires, à l'ancien établissement de Chapellerie de Londres, une porte au nord de la Place d'Armes, rue Notre-Dame. ANDREW HAYES. 4 mai 1847.

A. & T. LESPERANCE,

RUE ST. PAUL, NO. 78 & 82, PLACE JACQUES CARTIER.

Porte voisine de M. L. P. Boivin, Orfèvre, Bijoutier.

VIENNENT de recevoir une partie de leurs MARCHANDISES du PRINTEMPS, consistant en Draps fins et mousselines, Casimirs, Soiries, Subans, Toiles, Lainages et Catonades en grandes variétés. - AUSSI

CHAPEAUX FRANÇAIS ET ANGLAIS des goûts les plus récents. Ils ont toujours en main une collection de HARDÉS FAITES de toutes espèces, par les meilleurs tailleurs et de matériaux garantis. Ils confectionneront aussi les hardés à ordre pour lesquels ils gardent les premiers ouvriers. A. & T. L., saisissent cette occasion pour remercier leurs amis et le public de l'encouragement qu'ils ont reçu d'eux, et ils espèrent par leur assiduité aux affaires et la supériorité de leurs articles mériter une continuation des mêmes faveurs.

MAGASIN DES CHAPEAUX DE LONDRES.

HENDERSON, FRERE & CIE. VIENNENT de faire débarquer du steamer de ce matin, un assortiment complet de CHAPEAUX DE PARIS à la dernière mode, venus par la voie de Liverpool par le Charles Jones maintenant à Québec. - 24 mai.

BAINS DE MONTREAL, No. 60, Rue Craig.

Seront maintenant ouverts tous les jours au public, depuis 5 heures A. M. à 10 heures P. M. - Chaque Bain TRENTE SOUS. Montréal, 30 Avril, 1847. GEO. GARTH.